



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	43	6	0

OBJET : 03-12 - PERSONNEL MUNICIPAL - MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE - EXAMENS RADIOLOGIQUES - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

20/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,

Le **23 DEC. 2020**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 5 JAN. 2021

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Les agents territoriaux ont droit à la protection de leur santé et de leur intégrité physique. Ce droit se traduit pour l'employeur public par l'application de règles d'hygiène et de sécurité, inscrites au code du travail et par l'obligation de prévenir toute altération de leur état de santé liée à l'exercice de leurs fonctions. Pour atteindre cet objectif, chaque collectivité, quelle que soit sa taille, est tenue de créer un service médico-social et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à assurer la santé et la sécurité des agents.

Par ailleurs, le décret n°2015-1438 du 05 novembre 2015 a instauré pour les agents de la fonction publique territoriale ayant été exposés, au cours de leur vie professionnelle, à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, le droit de bénéficier d'un suivi médical après la cessation définitive de leurs fonctions.

Dans le cadre du suivi médical des agents en activité et des agents retraités bénéficiant d'un suivi post-professionnel, le médecin chargé de la prévention peut être amené à prescrire des analyses ou examens complémentaires.

La convention conclue avec le Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins, le 15 janvier 2018, pour la réalisation d'actes de radio-dépistage arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il convient donc de prévoir son renouvellement pour les exercices 2021 et 2022.

Dans ce cadre, le périmètre de la mission confiée au Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins est élargi à la réalisation, en sus des actes de radio-dépistage, aux scanners thoraciques et naso-fibroscopies.

Les modalités pratiques de réalisation ainsi que les conditions financières sont fixées par convention pour une durée de trois ans.

L'incidence financière pour la durée de la convention est estimée à 2 000,00 €

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins portant sur la réalisation d'examens de radio-dépistage, de scanners thoraciques et naso-fibroscopies, ainsi que tout avenant s'y rapportant, sans que l'économie générale n'en soit bouleversée ;

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.03-12 - PERSONNEL MUNICIPAL - MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE - EXAMENS RADIOLOGIQUES - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 05/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2021

Numéro de l'acte : 740951 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740951-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes